

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ

«L'Université pour l'avenir, Avenir des universités» Colloque annuel de la CPU 8, 9 et 10 février 2012 à Marseille

2012, année d'élections

Le Colloque de la CPU intervient dans le contexte très particulier de l'année 2012, année d'élections à la Présidence de la République, d'élections législatives, et première année où la quasi-totalité des universités verront leurs conseils et leur gouvernance renouvelés dans le même calendrier.

Ce **moment politique charnière**, alors que les transformations survenues ces dernières années arrivent à la fin d'un cycle, a amené la CPU à consacrer son colloque annuel à un sujet qui lui permette de prendre du recul par rapport aux mutations opérées et lui offre la possibilité de formuler des orientations pour l'avenir du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche de notre pays.

Un contexte de réforme

Les présidents d'université et directeurs d'établissements ont décidé de consacrer leur colloque à une **analyse générale des effets des principales réformes** qui ont affecté l'enseignement supérieur et la recherche ces dernières années :

- Dans le prolongement de la responsabilisation apportée par la Loi d'Orientation sur les Lois de Finances (LOLF), un mouvement a été imprimé au système de recherche et d'enseignement supérieur par la **Loi d'Orientation de la Recherche** de 2006. A son occasion, de nouvelles possibilités de coopération entre établissements d'enseignement supérieur - universités comme écoles - sont apparues avec les **PRES** (les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur). **L'Agence Nationale de la Recherche** (ANR), créée à cette occasion, a, d'une certaine façon, institutionnalisé une partie du financement des établissements sous forme d'« appels à projets », se substituant aux précédentes subventions récurrentes. Enfin, **L'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur** (AERES) a placé notre système aux standards internationaux en généralisant l'évaluation systématique et intégrée des missions et de l'organisation des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche. L'évaluation, confiée à une agence indépendante du Ministère, est ainsi séparée des instances de décision.

- L'autre loi qui a fortement impacté l'enseignement supérieur et de la recherche est **la LRU** (loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités) de 2007, qui a permis, en confiant aux établissements des responsabilités et compétences élargies à partir de 2009, d'accroître leur autonomie en matière financière, budgétaire et de gestion des ressources humaines.
- Enfin, depuis 2009, le **Plan Campus** puis le **Programme des Investissements d'Avenir**, ont dans une logique quelque peu différente, visé à faire émerger ou à consolider des sites d'excellence au niveau national, et à acquérir une visibilité mondiale.

L'ensemble de ces réformes, a conduit à une mutation en profondeur du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche.

Afin d'approfondir, champ par champ, l'avenir de l'université, le colloque s'articulera autour de tables rondes.

Les cinq tables rondes :

- La première table ronde permettra **l'analyse globale de l'impact des réformes récentes** sur le dispositif d'enseignement supérieur français, dans une logique de **comparaison européenne**, voire internationale. Elle présentera, dans une vision systémique, les trois grandes thématiques :

- Stratégies territoriales et nouvelles dynamiques universitaires
- Les mécanismes de financement
- Stratégie, pilotage et organisation du dispositif national

- La deuxième table ronde approfondira les **stratégies territoriales et les nouvelles dynamiques universitaires**. Les problématiques de décloisonnement Universités/Grandes Ecoles et Universités/Organismes de recherche, d'ouverture socio-économique vers le monde des entreprises, la montée en puissance du rôle des Régions et des Collectivités locales avec les schémas régionaux et locaux de l'ESR et leur impact en termes de financement et de gouvernance, la responsabilité sociale des universités, seront au centre des débats

- Une troisième table ronde traitera, de façon tout aussi systémique des **mécanismes de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche**, en examinant l'ensemble des leviers disponibles – qui ne se limitent pas aux sempiternels « frais d'inscription » - et en cherchant des grilles de lecture pour mieux en comprendre le fonctionnement actuel et dégager des voies d'évolution.

- Une quatrième table ronde sera consacrée aux **questions de stratégie, de pilotage et d'organisation du dispositif national**. Elle permettra d'aborder plusieurs sujets comme la multiplication et la complexité des types d'organisation et de processus de prise de décision. La différenciation des établissements est une nouvelle donnée fondamentale et transformante du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche et pose la question des mécanismes de régulation qui permettent de maintenir la cohésion du dispositif national.

- Enfin, la cinquième table ronde réservée aux conclusions reprendra les points les plus saillants qui se seront dégagés des échanges et débats, afin d'apporter à la Conférence, des éléments essentiels qui lui permettront d'élaborer ses propositions. Celles-ci seront portées à la connaissance des candidats à l'élection présidentielle.

Les invités

- **Laurent Beauvais**, Président de la commission «Enseignement supérieur recherche et innovation» de l'Association des Régions de France (ARF)
- **Eric Charbonnier**, Expert à la Direction éducation de l'OCDE
- **Lionel Collet**, Professeur des Universités – Praticien Hospitalier
- **Pierre Courtioux**, Chercheur au pôle économie de l'EDHEC
- **Jean-Richard Cytermann**, Inspecteur Général de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche
- **Eudoxe Denis**, Directeur des études, Institut de l'Entreprise
- **Bernard Dizambourg**, Inspecteur Général de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche
- **Alain Fuchs**, Président du CNRS
- **Jean-Paul de Gaudemar**, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités
- **Laurent Hénart**, Député de Meurthe et Moselle
- **Patrick Hetzel**, Directeur général pour l'Enseignement Supérieur et l'insertion Professionnelle
- **Hélène Mandroux**, Présidente de l'Association des Villes Universitaires de France, (AVUF)
- **Vincent Marcatté**, Président du Pôle de compétitivité Images et Réseaux, Président de la Fondation de l'Université Rennes 1
- **Jean-Marc Monteil**, Professeur au CNAM, ancien Directeur Général de l'Enseignement Supérieur
- **Pierre-François Mourier**, Directeur général adjoint du Centre d'analyse stratégique
- **Maria Helena Nazaré**, Président-elect de l'Association des Universités Européennes (EUA)
- **Jean-Marc Rapp**, Président de l'Association des Universités Européennes (EUA)
- **Alain Rousset**, Président de l'Association des Régions de France (ARF)
- **Gilles Trystram**, Directeur Général d'AgroParisTech
- **Daniel Vitry**, conseiller du délégué au réseau pour les questions universitaires et de recherche, Caisse des dépôts et Consignations

Le lieu



Au 1^{er} janvier 2012 Aix-Marseille université, c'est

70 000 étudiants dont **10 000** internationaux

7 500 personnels, enseignants chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs

Une vie étudiante animée par **120** associations

5 champs disciplinaires : Arts, lettres, langues, sciences humaines ; Droit et sciences politiques ; Economie et gestion ; Santé ; Sciences et technologies.

12 écoles doctorales

115 unités de recherche et 14 structures fédératives en lien avec les plus grands organismes (INSERM, CNRS, IRD, INRA, CEA, ...)

5 grands campus : Aix-en-Provence, Marseille Etoile, Marseille Centre, le Campus scientifique de Luminy et le **Campus Santé Timone** où se déroulera le colloque



Définie dans le code de l'Education, à l'article L233-1, la Conférence des présidents d'université (CPU) rassemble les dirigeants des universités, des instituts nationaux polytechniques, des écoles normales supérieures, de grands établissements, et des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES).

Depuis 40 ans, elle représente et défend les intérêts des établissements qu'elle regroupe. Véritable acteur du débat public sur toutes les questions universitaires, la CPU est force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales. Dans un contexte de profondes mutations du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, la CPU a également un rôle de soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs.